

**Monsieur le Préfet du Val de Marne
Laurent PREVOST**

21-29 avenue du Général De Gaulle
94038 Créteil Cedex

Objet : Délibération n° 119/2017
Dépénalisation stationnement payant

Copie : Madame la Sous-Préfète de L'Hay les Roses
Monsieur le maire de Villejuif

P.J. : Compte rendu de séance du
Conseil Municipal du 8/12/17

Villejuif, le 13 Février 2018

Monsieur le Préfet,

En complément du recours signé par 21 élu(e)s de notre Conseil Municipal de Villejuif, déposé auprès de vos services le 28 décembre dernier, ainsi qu'en marge de la procédure contentieuse introduite auprès du Tribunal Administratif de Melun le 2 janvier 2018, et dont vous avez été placé en copie, nous sommes contraint de devoir vous signaler une nouvelle anomalie dans le cadre de la mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement payant à Villejuif.

A leur demande, une écoute de la bande enregistrée lors de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre a été effectuée par Messieurs Harel, Perillat-Bottonet et Vidal au nom des 21 élu(e)s signataires de ce courrier, Vendredi 9 février au matin dans les locaux de la mairie de Villejuif.

Immédiatement, il est apparu que le contenu de ce compte rendu, dont l'approbation était à l'ordre du jour du Conseil Municipal se réunissant le soir même, était en parfaite inadéquation avec le contenu de l'enregistrement, comme du déroulé de la séance, et bien que dument signé du maire M. Le bohellec et du secrétaire de cette séance, M. Caporusso.

Cette écoute révèle en effet sans aucune ambiguïté :

1. Que le quorum n'a pas été vérifié à l'ouverture du point par le maire (contrairement à ce qui est allégué dans les écritures de la mairie)
2. Qu'à l'instant 02:39:52, il est parfaitement audible une intervention au micro signalant au président de séance l'absence de quorum à l'ouverture de ce point.
3. Le bruit de fond indique clairement que les conseillers municipaux se lèvent de leurs sièges dès la fermeture du point précédent, et non en fin d'intervention de M. Ducellier comme le compte rendu tente de le faire croire.

Par ailleurs, nous tenons à vous signaler le délitement de la situation démocratique à Villejuif, en effet, les élus présents, ont été contraint, suite (i)aux menaces du chef de la Police Municipale (présent on ne sait à quel titre ?) de subtiliser le matériel audio, (ii)au refus qui leur été opposé de constat partagé par les services juridiques de la véracité des constatations faites, de procéder à un enregistrement via leur téléphone portable de cette bande.

Au-delà des conditions parfaitement délétères et antirépublicaines dans laquelle le maire a souhaité que cette écoute se déroule, vous noterez que le PV de séance indique « 23 abstentions », alors qu'aucun des élu(e)s n'a procédé à un tel vote, ce d'autant qu'à Villejuif le système de boîtiers électroniques de vote mis en place impose l'appui sur la touche « 3 » pour exprimer ce choix, ce qui ne pouvait être le cas puisque la majorité des élus présents avaient quitté la séance.

Malgré un mail d'alerte envoyé dans l'après-midi de Vendredi signalant l'ensemble de ces manquements, le maire, le soir même, a décidé de mettre aux voix l'approbation de ce compte-rendu. Voyant qu'il n'avait pas de majorité (cf. le report du vote du budget 2018 dont vous serez également saisi), et après de nombreuses protestations en séance, cette approbation a finalement été reportée sine die.

Nous ne doutons pas que ces nouveaux éléments vous conduiront à exercer pleinement votre contrôle de légalité vis-à-vis de cette délibération sur la dépenalisation du stationnement à Villejuif, et au besoin, d'en référer au tribunal administratif.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Préfet, de croire en l'assurance de notre profond respect comme à l'expression de nos salutations les plus républicaines.

Marc Badel, Guillaume Bulcourt, Anne-Lise Boyer, Claudine Cordillot, Sandra Da Silva Pereira, Natalie Gandais, Dominique Girard, Isabelle Hamidi, Jean-François Harel, Mamilla Kadri, Gilles Lafon, Monique Lambert-Dauvergne, Anne-Gaëlle Leydier, Alain Lipietz, Paulo Nunes, Franck Perillat-Bottonet, Patrick Stagnetto, Sophie Taillé Polian, Sylvie Thomas, Monique Tijeras, Philippe Vidal